

-----Message d'origine-----

De : Chantal AUBRY <chantal.aubry4@wanadoo.fr>

Envoyé : vendredi 10 avril 2020 12:28

À : Monique.REVELLI@ars.sante.fr; Didier.JAFFRE@ars.sante.fr

Cc : direction@ehpadneuilly.com; mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr; med-travail-cbv@ch-rivesdeseine.fr; chantal.aubry4@wanadoo.fr

Objet : TR: alerte sur situation EHPAD Neuilly sur Seine 92 Covid 19

Importance : Haute

Objet: situation d'un EHPAD Neuilly/Seine 92:

A la DT-ARS 92,

Madame, Monsieur,

Je tenais à vous alerter sur la situation très préoccupante d'un EHPAD hospitalier FPH situé à Neuilly/Seine 92 (200 lits dont 80 lits à EHPAD Soyer, 3 bis rue Soyer, et 120 lits à EHPAD Roger Teulle, 20 rue des graviers), dans cette situation de Covid :

Cet établissement semble avoir de très grandes difficultés à s'organiser en cette période si difficile et les personnels nous sont signalés comme en très grande souffrance de par leurs conditions de travail ainsi que du fait du nombre important de décès dans cette structure :

- A notre connaissance, l'établissement n'a pas mis en place de cellule de crise Covid 19 : il n'y a pas de plan PCA (plan de continuité d'actions), du moins porté à la connaissance des agents de cet établissement.
- Un médecin coordinateur n'a pu intervenir que depuis la semaine dernière.
- Les délégués syndicaux se sont vu refuser la mise en place de CHSCT extraordinaires Covid par la direction malgré la demande du délégué syndical et ce dès le début de la crise ; il semble n'y avoir ni transmission des éléments (organisation, cellule crise) aux délégués syndicaux, ni informations aux personnels.
- Des personnels malades dont Covid se voient rappelés au travail malgré leur situation d'arrêt maladie.
- Le personnel est informé par la direction d'attribution future de primes exceptionnelles aux méritants étant restés en position de travail active.
- Il nous est rapporté (sauf erreur de notre part) qu'il y aurait un nombre de décès importants : au 7 avril : 20 décès à unité Soyer et 16 décès à unité Graviers.

La question de la protection des agents au contact des malades se pose faute de quantité de matériels de protection-barrière suffisante.

Je vous remercie de votre attention, et vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée, Chantal AUBRY, Présidente du Syndicat CFTC-Santé-sociaux public des Hts de Seine.

Copie à M. Marc Fernandes, Directeur EHPAD Neuilly/Seine,

A M. le Maire de Neuilly/Seine,

A M. le Dr Tagle, Médecine du travail.